

**Procès-verbal** de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce de la Ville de Montréal tenue le mardi 27 juin 2017 à 19 h au 5151, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Montréal, sous la présidence de monsieur le maire Russell Copeman, et à laquelle les personnes suivantes sont présentes :

Marvin Rotrand, conseiller du district de Snowdon;  
Magda Popeanu, conseillère du district de Côte-des-Neiges;  
Lionel Perez, conseiller du district de Darlington;  
Peter McQueen, conseiller du district de Notre-Dame-de-Grâce.

ainsi que :

Stéphane Plante, directeur de l'arrondissement;  
Denis Gendron, directeur des services administratifs et du greffe;  
Pierre Boutin, directeur des travaux publics;  
Sonia Gaudreault, directrice des sports, loisirs, culture et du développement social;  
Julie Faraldo-Boulet, secrétaire d'arrondissement substitut.

M. Jeremy Searle, conseiller du district de Loyola, est absent.

---

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, monsieur le maire de l'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

---

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 19 h.

## **RÉSOLUTION CA17 170187**

### **ADOPTION - ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Lionel Perez

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 27 juin 2017 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, en reportant le dossier suivant :

20.05 - Reconduire le bail avec Communauto inc. pour la location d'espaces de stationnement aux aréas Doug-Harvey et Bill-Durnan et sur le haut niveau du boulevard De Maisonneuve à l'ouest du boulevard Décarie, et ce, du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2021, et édicter une ordonnance modifiant l'ordonnance OCA13 17011 déterminant les modalités d'émission et d'utilisation de ces permis de stationnement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

10.02



**RÉSOLUTION CA17 170188****APPROBATION - PROCÈS-VERBAL**

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Peter McQueen

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2017 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.03

---

**PÉRIODE DE COMMENTAIRES DU MAIRE ET DES CONSEILLERS**

- Russell Copeman

Souligne l'inauguration de la placette Côte-des-Neiges, pour une deuxième année.

Annonce la formation d'un comité de travail pour aider trois organismes à trouver un local permanent et analyser si une cohabitation est possible au sein d'une même installation.

Souligne l'adoption, par le conseil municipal, de l'entente de cession de l'Hippodrome à la Ville de Montréal à la quasi-unanimité.

A participé à un événement, conjointement avec M. McQueen, pour le maintien de la dalle-jardin.
  
- Peter McQueen

En lien avec l'événement en soutien à la dalle-parc, remercie M. Marc-André Gadoury et indique que la ministre Weil a également visité le site.

A participé aux rencontres annuelles de NDG Biz, association des commerçants du secteur de Notre-Dame-de-Grâce, et mentionne qu'elle souhaite avoir une subvention afin de les aider à la formation d'une SDC.

Souligne la présence de citoyens revendiquant l'augmentation du salaire minimum à 15 \$/heure.

Invite les citoyens à plusieurs événements : inauguration du square au cours de laquelle le groupe Gypsy Cumbia Orchestra fera une prestation le 28 juin au parc Notre-Dame-de-Grâce; premier cinéma dans le parc NDG le 6 juillet; journée italienne le samedi 6 août au parc George-Saint-Pierre; Semaine des arts de NDG la 3<sup>e</sup> semaine du mois d'août.
  
- Lionel Perez

Invite les citoyens au parc de Kent pour l'inauguration du legs du 375<sup>e</sup> à 16 h 30 et ensuite à 17 h 30 au parc NDG.

Annonce la mise en piste du cirque Éloize au parc de Kent dans le cadre de la tournée du 375<sup>e</sup>.

A rencontré les membres de la future SDC de Côte-des-Neiges, laquelle sera formée officiellement ce soir.

Indique qu'il y a eu concertation du milieu pour discuter de ce qui pourrait être fait à la place de Darlington.

Rappelle les différents chantiers sur les rues de l'arrondissement afin de pallier au déficit d'entretien des dernières décennies.

Souligne l'adoption de la *Charte montréalaise des droits et responsabilités*, laquelle a été traduite en plusieurs langues, notamment le tagalog.



- Marvin Rotrand

Est conscient de la lutte de certains groupes pour hausser le salaire minimum à 15 \$/heure et croit que plusieurs arguments penchent en faveur de cette proposition.

Rappelle que le conseil d'arrondissement a adopté une motion afin de renouveler la relation d'amitié entre Manille et Montréal et indique qu'il travaille avec les groupes philippins pour trouver des idées concrètes de collaboration.

En lien avec l'entente de cession de l'Hippodrome, rappelle que la Ville avait déjà voté en faveur de celle-ci en 2012, mais qu'elle n'avait jamais été ratifiée par le gouvernement du Québec. Il mentionne avoir demandé aux services de lui donner des détails sur l'entente.

Invite les citoyens à participer au festival *Pista Sa Nayan*, le 16 juillet, au parc Mackenzie King, et à l'événement *Grenada Day*, le 22 juillet, au parc de la Savane.

Confirme que la Ville de Montréal a voté un contrat de 14,4 M\$ pour refaire la rue de la Savane entre la rue Jean-Talon et le boulevard Décarie, ainsi qu'un contrat de 11 M\$ pour refaire le chemin de la Côte-Saint-Luc, entre l'avenue Bonavista et le boulevard Décarie, lequel prévoit la restauration des conduites souterraines. La collaboration de la Ville centre a été demandée afin d'assurer la fluidité du trafic.
  
- Magda Popeanu

Souligne que la placette Côte-des-Neiges est ouverte pour une 2<sup>e</sup> année et remercie les services.

Indique que le conseil municipal a voté pour la mise à jour des feux de circulation à l'intersection des chemins Queen-Mary et de la Côte-des-Neiges.

Souligne le dossier 12.01 de l'ordre du jour, lequel concerne la constitution de la SDC de Côte-des-Neiges.

Se dit heureuse du dossier 12.02 de l'ordre du jour visant l'adoption du cadre d'intervention des travaux en lieu et place des propriétaires et financés à même le Fonds d'urgence destiné à la réalisation de travaux ou d'actions imposés par le *Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements* (03-096).

Déplore le délai accordé par le conseil municipal au Service de l'évaluation pour l'analyse des demandes de contestation de l'évaluation foncière, lequel aura un impact sur le prix des loyers.

Trouve que l'entente de cession de l'Hippodrome n'est pas exemplaire car la Ville a dépensé beaucoup d'argent dans ce dossier. Elle rappelle entre autres que les frais de démolition et des plans et devis du lien Cavendish seront assumés par la Ville. De plus, les commissions scolaires devront acheter des terrains.

Invite les citoyens à participer à la programmation estivale au parc Jean-Brillant.

Soutien la demande des citoyens de hausser le salaire minimum à 15 \$/heure.

---

## PÉRIODE DE QUESTIONS ET DE DEMANDES DU PUBLIC

Au cours de cette période, les personnes suivantes se sont adressées au conseil sur les sujets mentionnés plus bas :

- Michael Shafter

Propose des modifications à la période de questions du public, notamment au tirage au sort et au temps alloué à celle-ci.
  
- John Margolis

S'enquiert de la volonté de la Ville de développer un plan à long terme pour le sport amateur.



- Monique Charpentier Demande des précisions sur le projet de Loi 122, lequel prévoit la possibilité d'abolir les référendums locaux.
- Christine Pinatel En lien avec l'Église Saint-Colomba, demande un suivi concernant l'entretien du bâtiment.
- Stanley Grunfeld Déploie les désagréments et problématiques liés au Tour de l'île.
- Gilbert Angwaandi Demande si le conseil d'arrondissement a l'intention de prendre position sur l'établissement du salaire minimum à 15 \$ de l'heure.
- Joyce Stempkowsky **Dépose** une pétition pour l'aménagement de dos d'âne sur l'avenue Montclair et en explique l'importance.
- Adrian Dragan S'enquiert des détails de la Table ronde sur la réduction de la pauvreté dans l'arrondissement et du budget qui lui est accordé.
- Roger Rashi Demande à ce que l'arrondissement prenne position sur l'établissement du salaire minimum à 15 \$ de l'heure.
- Jo-Anne Wemmers Soulève une problématique de stationnement découlant des programmes d'auto partage dans le Village Vendôme.
- Jennifer Auchinleck À titre d'organisatrice communautaire de la Corporation de développement communautaire de Côte-des-Neiges et en lien avec la cession de l'Hippodrome, rappelle la demande des groupes communautaires concernant le logement social.
- Jean Côté Suggère que la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises soit scindée en deux afin d'éviter les conflits de mission et de vision, et que le processus d'analyse des projets particuliers soit revu.
- Celia Robinovitch Souhaite que le conseil d'arrondissement intervienne auprès de la Ville de Montréal afin que celle-ci demande au gouvernement provincial de hausser le salaire minimum à 15 \$ de l'heure.
- Cheolki Yoon Demande des précisions concernant les compétences de la Ville sur l'établissement d'un salaire viable.

La période de questions et de demandes du public de 90 minutes est maintenant terminée.

---

## PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

- Peter McQueen Demande des précisions sur les engagements de la Ville concernant la construction de logements sociaux dans le secteur de l'Hippodrome.  
*M. Copeman rappelle que la Politique d'inclusion prévoit 30 % de logements sociaux et abordables et qu'actuellement, leur construction sur le site est envisagée.*  
S'interroge sur la façon dont les usagers des services d'auto partage sont informés des règlements à respecter.  
*M. Perez explique les façons dont les usagers sont informés et la façon dont les entreprises font le suivi en temps réel des véhicules.*



- Magda Popeanu S'enquiert des délais de complétion des travaux de réfection du terrain de volley-ball au parc de Kent.  
*M. Perez confirme avoir constaté la problématique et indique que la réfection sera complétée dans quelques jours.*  
Déplore l'augmentation du coût de location des terrains de tennis au parc de Kent.  
*M. Plante explique que les coûts pour les terrains de tennis sont trop élevés et que l'arrondissement travaille à les réduire dans le courant de l'été.*
  
- Lionel Perez En lien avec les contrats de réaménagement géométrique et de construction de saillies, souligne certaines intersections problématiques (Wilderton/Ekers, Jean-Talon/Canora et Légaré à l'entrée de l'Hôpital général juif).  
*M. Plante explique que la solution envisagée pour l'intersection des avenues Wilderton et Ekers serait de remettre la circulation dans les deux sens sur ces deux rues, mais que les impacts de cette mesure sur la circulation dans le secteur doit être analysée. En ce qui a trait à l'Hôpital général juif, tout obstacle physique est impossible en raison du passage des ambulances. Pour l'intersection de la rue Jean-Talon et du chemin Canora, M. Plante propose d'améliorer le marquage.*

---

## CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'est déposée.

---

## RÉSOLUTION CA17 170189

### CONSTITUTION DE LA SDC - EXPÉRIENCE CDN

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Lionel Perez

D'autoriser la constitution de la Société de développement commercial Expérience Côte-des-Neiges, laquelle aura compétence dans le district montré au plan annexé à la présente résolution comme annexe A.

De transmettre au Registraire des entreprises trois copies certifiées conformes de la présente résolution, et ce, conformément à l'article 458.16 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

---

Un débat s'engage.

---

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.01 1174570017

---



**RÉSOLUTION CA17 170190****CADRE D'INTERVENTION DES TRAVAUX - PROJET PILOTE DE 12 MOIS -  
RÈGLEMENT 03-096**

ATTENDU la résolution CA17 170093 autorisant la création, à même les surplus de gestion, d'un fonds d'urgence de 250 000 \$ destiné à la réalisation de travaux ou d'actions imposés par le *Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements* (03-096), pour permettre au Directeur de l'arrondissement, en cas de défaut du propriétaire de l'immeuble, de réaliser certains travaux urgents et ponctuels qui nécessitent une intervention immédiate pour des raisons de santé et de sécurité.

Il est proposé par Russell Copeman

appuyé par Lionel Perez  
Marvin Rotrand  
Magda Popeanu

D'adopter le cadre d'intervention des travaux effectués par l'arrondissement en lieu et place des propriétaires et financés à même le Fonds d'urgence destiné à la réalisation de travaux ou d'actions imposés par le *Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements* (03-096) - Projet pilote de douze mois.

---

Un débat s'engage.

---

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.02 1170620001

---

**RÉSOLUTION CA17 170191****ADHÉSION AUX DÉMARCHES DU MINISTÈRE DE LA FAMILLE**

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Magda Popeanu

Que l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce adhère aux démarches du ministère de la Famille soit Municipalité amie des aînés (MADA) et Municipalité amie des enfants (MAE).

---

Un débat s'engage.

---

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.03 1171837001

---



**RÉSOLUTION CA17 170192****CONTRAT - TREMPRO CONSTRUCTIONS INC. - CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LOISIRS DE LA CDN**

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Marvin Rotrand

D'accorder à Trempro Constructions inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat au montant de 1 078 720,71 \$ taxes incluses, pour la réalisation des travaux de réfection de la maçonnerie et des travaux connexes au centre communautaire et de loisirs de la Côte-des-Neiges, aux prix et conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public CDN-NDG-16-AOP-DAI-023.

D'autoriser une dépense à cette fin de 1 107 464,46 \$, comprenant les contingences au montant de 140 702,70 \$, taxes incluses, et les incidences au montant de 28 743,75 \$, taxes incluses.

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières présentées dans la section « Pièces jointes » du présent dossier.

---

Un débat s'engage.

---

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1175302004

---

**RÉSOLUTION CA17 170193****CONTRAT - ENTREPRISE KÉPASC - 2E PROLONGATION**

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Magda Popeanu

D'accorder à Entreprise Ké Pasc (7762763 Canada inc.), une deuxième prolongation de contrat pour des travaux d'essouchement pour l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

D'autoriser une dépense à cette fin de 133 189,02 \$ taxes incluses, comprenant l'indexation du prix de 2 % conformément aux documents de l'appel d'offres et tous les frais accessoires le cas échéant.

D'imputer cette dépense tel qu'inscrit à même l'intervention de la Direction des services administratifs et du greffe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.02 1167413001

---



**RÉSOLUTION CA17 170194**

**PROPOSITION D'AFFAIRES - TRANSÉNERGIE - LIGNE DE TRANSPORT L1247**

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Lionel Perez

D'accepter la proposition d'affaires de TransÉnergie pour l'abaissement de la chambre de limiteurs 1794 de la ligne de transport L1247, située sur la rue Paré, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce au montant de 50 477,70 \$ taxes incluses.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.03 1173558031

---

**RÉSOLUTION CA17 170195**

**CONTRAT GRÉ À GRÉ - VIDÉOTRON - ENFOUISSEMENT DES FILS « LE TRIANGLE »**

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Peter McQueen

D'accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron, pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet Le Triangle pour l'enfouissement des fils au montant de 224 052,54 \$ taxes incluses.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.04 1173558032

---

**RÉSOLUTION CA17 170196**

**CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES NON RÉCURRENTES - 9 ORGANISMES**





Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Lionel Perez

D'autoriser le versement de contributions financières non récurrentes à divers organismes totalisant la somme de 3 800 \$, en ajoutant une contribution financière de 1 000 \$ à la Fédération des associations canado-philippines du Québec tel que décrit dans le tableau ci-joint, le tout pour une somme totale de 4 800 \$.

Organisme	Justification	Montant et Donateur
<p><b>Centre communautaire des juifs russes de Montréal/Jewish Russian Community Centre (JRCC) of Montreal</b> 5380, avenue Bourret Montréal (Québec) H3X 1J2</p> <p>a/s Rabbi Israel Sirota M. Mark Groysberg</p>	<p>Afin d'aider ce centre à offrir des programmes éducationnels et religieux en plus de divers services à la population (adultes et enfants) d'origine juive russe de l'arrondissement.</p>	<p><b>TOTAL : 500 \$</b></p> <p>Russell Copeman 100 \$ Lionel Perez 200 \$ Marvin Rotrand 200 \$</p>
<p><b>Association Saint-Raymond NDG</b> 5600, chemin Upper-Lachine Montréal (Québec) H4A 2A7</p> <p>a/s Mme Josie Mancini</p>	<p>Pour permettre la réalisation des activités de la Semaine italienne 2017.</p>	<p><b>TOTAL : 750 \$</b></p> <p>Russell Copeman 250 \$ Peter McQueen 500 \$</p>
<p><b>Association des locataires de l'Habitation Monkland</b> 5959, avenue de Monkland Bureau 103 Montréal (Québec) H4A 3R9</p> <p>a/s Mme Ibtihaj Grana, présidente</p>	<p>Pour contribuer aux activités du 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal lors des Fêtes Nationale et du Canada et pour des activités de jardinage pour enjoliver le quartier.</p>	<p><b>TOTAL : 600 \$</b></p> <p>Russell Copeman 250 \$ Peter McQueen 350 \$</p>
<p><b>Cinéma NDG</b> 4171, avenue Beaconsfield Montréal (Québec) H4A 2H4</p> <p>a/s Mme Elaine Ethier Responsable du projet</p>	<p>Pour aider à la réussite de la présentation de 8 projections cinéma organisées dans le parc Notre-Dame-de-Grâce au cours des mois de juillet et août 2017 dans le cadre du cinéma à la belle étoile.</p>	<p><b>TOTAL : 300 \$</b></p> <p>Magda Popeanu 300 \$</p>
<p><b>Fonds Einick Gitelman</b> 4416, avenue Prince-of-Wales Montréal (Québec) H4B 2K9</p> <p>a/s Mme Vera Gitelman M. Elan Gitelman</p>	<p>Afin d'appuyer les activités pour le Festival familial <i>Rock the Park III</i> qui aura lieu le 8 juillet 2017 dans le parc Benny.</p>	<p><b>TOTAL : 200 \$</b></p> <p>Russell Copeman 200 \$</p>
<p><b>Fédération des associations canado-philippines du Québec/Federation of Filipino Canadian Associations of Quebec</b> 5803, avenue Wentworth Côte St-Luc (Québec) H4W 2S5</p> <p>a/s M. Ed Tupaz, président</p>	<p>Pour apporter notre soutien à la présentation d'un grand défilé de mode organisé dans le cadre du 375<sup>e</sup> de Montréal et du 150<sup>e</sup> du Canada et intitulé <i>Mindanao Tapestry</i>.</p>	<p><b>TOTAL : <del>200 \$</del> 1 200 \$</b></p> <p>Russell Copeman 200 \$ <b>Lionel Perez 500 \$</b> <b>Marvin Rotrand 200 \$</b> <b>Magda Popeanu 300 \$</b></p>



<b>Communauté hellénique du Grand Montréal/Hellenic Community of Greater Montreal</b> 5777, avenue Wilderton Montréal (Québec) H3S 2V7  a/s M. Nicolas Pagonis, président	Pour favoriser la réalisation des activités estivales 2017 organisées pour la communauté grecque.	<b>TOTAL : 700 \$</b>  Russell Copeman 200 \$ Magda Popeanu 500 \$
<b>Coop la maison verte</b> 5785, rue Sherbrooke Ouest Montréal (Québec) H4A 1X2  a/s M. Jason Hughes Coordonnateur administratif	Afin de participer à la campagne de sociofinancement qui permettra d'améliorer l'inventaire des produits biologiques, écologiques et locaux offerts à la communauté de NDG.	<b>TOTAL : 250 \$</b>  Russell Copeman 250 \$
<b>Théâtre du Vaisseau d'Or</b> 5218, avenue De Gaspé Montréal (Québec) H2T 2A2  a/s Mme Sofia Blondin, directrice	Pour aider à la réalisation de la production de leur pièce théâtrale.	<b>TOTAL : 300 \$</b>  Magda Popeanu 300 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.06 1175265012

## RÉSOLUTION CA17 170197

### ENTENTES - 2 ORGANISMES - LOCATION DE LOCAUX

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Russell Copeman

D'autoriser la signature d'une entente à intervenir entre l'arrondissement et Skaters Edge pour la location du local 22 pour l'exploitation du « Pro-shop » de l'aréna Bill-Durnan en contrepartie d'un loyer de 1 800 \$ (taxes non incluses), pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2017 au 31 août 2018.

D'autoriser la signature d'une entente à intervenir entre l'arrondissement et Aiguillage N.D.G. pour la location d'un local avec remise pour l'exploitation du « Pro-shop » de l'aréna Doug-Harvey en contrepartie d'un loyer de 1 800 \$ (taxes non incluses), pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2017 au 31 août 2018.

D'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.07 1177202027



---

**RÉSOLUTION CA17 170198****CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTE - CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE NDG**

---

Bien qu'il précise ne pas être en conflit d'intérêt pécuniaire, le conseiller M. Peter McQueen déclare, avant le début des délibérations, qu'il s'abstiendra de participer aux délibérations et de voter sur cette question, puis il quitte la salle.

---

Il est proposé par Russell Copeman

appuyé par Lionel Perez

D'octroyer une contribution financière non récurrente de 3 000 \$, toutes taxes comprises si applicables, au Conseil communautaire de Notre-Dame-de-Grâce, fiduciaire pour le *Collectif Cheap Art Saint-Raymond*, pour l'activité *Ruche d'art Pop Up* au chalet du Parc Notre-Dame-de-Grâce.

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.08 1177202028

---

**RÉSOLUTION CA17 170199****CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTE - LOISIRS SPORTIFS CDN-NDG**

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Lionel Perez

D'autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 6 304 \$, toutes taxes comprises si applicables, à Loisirs Sportifs Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce pour des dépenses à encourir dans le cadre d'un projet d'animation du terrain multisports au parc Nelson-Mandela pour 2017.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.09 1177202033

---



**RÉSOLUTION CA17 170200****CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTE - 8 ORGANISMES - PALÎM**

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Russell Copeman

D'autoriser le versement d'une contribution financière totale non récurrente de 18 000 \$ (toutes taxes comprises si applicables) à huit organismes à but non lucratif, gestionnaires de camps de jour, dans le cadre du Programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal (PALÎM) visant à aider des personnes vivant avec des limitations fonctionnelles.

D'octroyer les montants recommandés, en regard de chaque organisme, tel que décrit au dossier décisionnel.

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.10 1177202032

**RÉSOLUTION CA17 170201****CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTE SUPPLÉMENTAIRE - ARCHIVES PASSE-MÉMOIRE – 375<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DE MONTRÉAL**

Il est proposé par Russell Copeman

appuyé par Magda Popeanu

D'accorder une contribution financière non récurrente supplémentaire, représentant une somme maximale totale de 6 570 \$, pour un total de 16 655 \$, toutes taxes comprises si applicables, à Archives Passe-Mémoire, pour la réalisation de son projet dans le cadre de l'appel de projets de quartier pour les festivités du 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal, et d'annuler la contribution financière initialement accordée à Cinéma NDG équivalent à un montant de 50 000 \$.

D'autoriser la signature de la modification à la convention avec Archives Passe-Mémoire.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites dans le dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.11 1167059019



M. Peter McQueen est de retour.

---

## **RÉSOLUTION CA17 170202**

### **CONTRAT - CONSTRUCTION SOTER INC. - CONSTRUCTION DE DOS D'ÂNE ALLONGÉS**

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Marvin Rotrand

D'accorder à Construction Soter inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat au montant de 333 887,40 \$, taxes incluses, pour la construction de dos-d'âne allongés sur rue, en revêtement bitumineux, par planage et rapiéçage pour l'année 2017, aux prix et conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public CDN-NDG-17-AOP-TP-033.

D'autoriser une dépense à cette fin de 503 887,40 \$, taxes incluses, comprenant les incidences au montant de 170 000 \$, taxes incluses, et tous les frais accessoires le cas échéant.

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.12 1175946004

---

## **RÉSOLUTION CA17 170203**

### **CONVENTIONS ET SOUTIEN FINANCIER - 2 ORGANISMES**

Il est proposé par Russell Copeman

appuyé par Marvin Rotrand

D'accorder un soutien financier total de 89 690 \$, dont 39 390 \$ à Corporation de développement communautaire de Côte-des-Neiges et 50 300 \$ à l'Institut Fraser-Hickson, incluant toutes les taxes si applicables, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de la Politique de l'enfant 2017 de la Ville de Montréal.

D'approuver les 2 projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers.

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est prévue au budget du Service de la diversité sociale et des sports (SSDS).



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.13 1177202021

---

**RÉSOLUTION CA17 170204**

**CONTRAT - ABC ENVIRONNEMENT INC. - NETTOYAGE DE PUISARDS**

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Peter McQueen

D'accorder à ABC Environnement inc. le contrat pour le service de nettoyage de puisards, de drains de puisard, de paniers récupérateurs et de chambres de vannes incluant le transport et l'élimination des résidus dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce pour une période d'un an avec une possibilité de renouvellement de douze mois aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15985, et autoriser une dépense à cette fin 306 916,90 \$ taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'autoriser une dépense à cette fin de 306 916,90 \$ taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.14 1177291006

---

**RÉSOLUTION CA17 170205**

**ENTENTE HORS COUR - TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU TRAVAIL**

ATTENDU QU'un cadre de la Ville de Montréal, portant le matricule 548426 a déposé une plainte dans un litige l'opposant à la Ville de Montréal le 19 décembre 2012;

ATTENDU QUE la Commission des relations de travail (désormais le Tribunal administratif du travail (TAT)) a rendu une décision accueillant ladite plainte en date du 9 juillet 2015 (dossier CM-2013-2989);

ATTENDU QUE les parties ont négocié devant un conciliateur du Tribunal administratif du travail pour les mesures de réparation dans le dossier;

ATTENDU QU'à l'issue de cette négociation, les parties en sont arrivées à une entente.

Il est proposé par Russell Copeman

appuyé par Lionel Perez



D'approuver les modalités de l'entente selon les termes et conditions énoncés dans un document intitulé TRANSACTION - QUITTANCE daté de juin 2017;

De mandater le Directeur des services administratifs et du greffe à signer ladite entente.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.01 1174570018

---

### **RÉSOLUTION CA17 170206**

#### **PRISE EN CHARGE - SIVT - CONSTRUCTION DE DOS D'ÂNE**

CONSIDÉRANT la modification au *Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale* (02-003);

CONSIDÉRANT l'article 85 alinéa 2 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Marvin Rotrand

D'offrir, au Service des infrastructures de la voirie et des transports (SIVT), la prise en charge de coordination et de réalisation des travaux pour la construction de 8 dos d'âne à divers endroits du réseau artériel en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

---

Un débat s'engage.

---

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.02 1175946002

---

### **RÉSOLUTION CA17 170207**

#### **DÉROGATION À L'INTERDICTION DE CONVERTIR EN COPROPRIÉTÉ DIVISE - 5413 À 5415, AVENUE COOLBROOK**

Il est proposé par Russell Copeman

appuyé par Magda Popeanu

D'accorder une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise pour l'immeuble situé aux 5413–5415, avenue Coolbrook, conformément au *Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise* (R.R.V.M., c. C-11).



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1176863003

---

**RÉSOLUTION CA17 170208**

**PIIA - 5505, CHEMIN DE LA CÔTE-SAINT-LUC**

CONSIDÉRANT que le terrain localisé sur les lots 2 922 731, 2 088 100, 2 088 099, 2 088 098 et 2 922 730 du cadastre du Québec est soumis à l'application du projet particulier PP-72;

CONSIDÉRANT que le conseil d'arrondissement a pris connaissance de l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) formulé lors de la séance du 22 mars 2017;

CONSIDÉRANT que les travaux proposés, visant la construction d'un bâtiment résidentiel et commercial de dix étages, sont conformes aux articles 60, 62, 64 et 66 du PP-72, ainsi qu'aux articles 30, 32 et 668 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276).

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Magda Popeanu

D'approuver les plans en vertu du titre VIII (PIIA) du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276) et du projet particulier PP-72, pour l'émission du permis visant les travaux de construction d'un projet de 10 étages situé sur les lots 2 922 731, 2 088 100, 2 088 099, 2 088 098 et 2 922 730 du cadastre du Québec, au 5505, chemin de la Côte-St-Luc, tel que proposé aux élévations numérotées A400, A401, A402, A403, A632 et 52, aux plans et coupes numérotés A100, A301 et A510, tous signés par Magalie J. Michel, architecte et estampillés le 24 mai 2017 ainsi qu'aux plans d'aménagement extérieur numérotés AP-17, 1/2 et AP-17, 2/2, signés par François Vienneau, architecte paysagiste et estampillés le 13 juin 2017, annexés au dossier et faisant l'objet de la demande de permis de construction 3001222445.

De maintenir la garantie bancaire attachée au permis de démolition jusqu'à ce que l'aménagement paysager dans les cours soit complété.

---

Un débat s'engage.

---

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.02 1173558024

---

**RÉSOLUTION CA17 170209**

**PIIA - 2450, CHEMIN DE LA CÔTE-SAINTE-CATHERINE**





Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Lionel Perez

D'abroger la résolution CA17 170075 adoptée par le conseil d'arrondissement lors de la séance du 6 mars 2017.

D'approuver les travaux proposés aux documents numérotés PA-1 à PA-3, signés par Steven Carey, architecte, et le plan d'aménagement paysager, effectué par Ladouceur, les innovations paysagées, estampillés le 13 juin 2017 et annexés au dossier et faisant l'objet de la demande de permis de transformation 3001267733 pour lequel l'approbation du conseil est requise, en vertu du titre VIII (PIIA) du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.03 1173558006

## RÉSOLUTION CA17 170210

### REFUS DE PLANS - 6128 À 6132, AVENUE DE MONKLAND

CONSIDÉRANT que le conseil d'arrondissement a pris connaissance de l'avis émis par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance du 20 juillet 2016;

CONSIDÉRANT que le bâtiment localisé au 6128 à 6132, avenue de Monkland est situé dans un secteur significatif à normes C;

CONSIDÉRANT que les travaux proposés, visant le remplacement d'une vitrine par une porte de garage, ne sont pas conformes aux articles 113 et 668 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276).

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Russell Copeman

De ne pas approuver les travaux proposés au document numéroté A-200, signé par Étienne Forget, architecte, estampillé en date du 23 juin 2016 et annexé au dossier et faisant l'objet de la demande de permis de transformation 3001145217, pour lequel l'approbation du conseil d'arrondissement est requise, en vertu du titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276), articles 113 et 668, et ce, pour les motifs suivants :

- le remplacement d'une vitrine par une porte de garage ne rencontre pas les critères énoncés à l'article 113 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276). Ces travaux ne reprennent pas la typologie des vitrines que l'on retrouvait sur le bâtiment;
- le remplacement d'une vitrine par une porte de garage ne rencontre pas les critères énoncés à l'article 668 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276). Ces travaux ne s'intègrent pas au bâtiment et ne permettent pas de protéger et d'enrichir le patrimoine architectural du bâtiment;



- le type d'ouvrant n'est pas caractéristique des vitrines des commerces de l'avenue de Monkland;
- le rythme des pans de verre n'est pas respecté;
- l'aménagement ne tient pas compte des concepts d'origine et n'y est pas compatible;
- l'aménagement dénature le patrimoine architectural.

---

Un débat s'engage.

---

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.04 1163558031

---

## RÉSOLUTION CA17 170211

### REFUS DES PLANS - 3440, AVENUE TRENHOLME

CONSIDÉRANT que le conseil d'arrondissement a pris connaissance de l'avis émis par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance du 29 mars 2017;

CONSIDÉRANT que le bâtiment localisé au 3440, avenue Trenholme est situé dans un secteur significatif à normes F;

CONSIDÉRANT que les travaux proposés, visant le remplacement d'une fenêtre par un oriel, ne sont pas conformes aux articles 113 et 668 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276).

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Russell Copeman

De ne pas approuver les travaux proposés aux documents numérotés 1 et 2, estampillé en date du 16 mars 2017 et annexé au dossier et faisant l'objet de la demande de permis de transformation 3001248707, pour lequel l'approbation du conseil d'arrondissement est requise, en vertu du titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276), articles 113 et 668, et ce, pour les motifs suivants :

- les deux résidences forment un tout, étant disposées symétriquement et étant liées par des bandeaux horizontaux dans la maçonnerie;
- les façades ne portent aucune saillie, laissant l'emphase sur les entrées, leur perron et leur marquise;
- les façades sont composées de volumes orthogonaux et ne comportent aucun pan coupé;
- la baie proposée se superpose et chevauche les bandeaux horizontaux dans la maçonnerie;
- la baie proposée est anachronique puisque les immeubles de cette facture et construits à cette époque n'en comportaient pas;



- le projet ne respecte pas l'objectif de conservation et de mise en valeur des qualités intrinsèques des bâtiments.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.05 1173558029

---

### **RÉSOLUTION CA17 170212**

#### **ORDONNANCES - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - JUILLET À SEPTEMBRE 2017**

Il est proposé par Russell Copeman

appuyé par Lionel Perez

D'autoriser l'occupation du domaine public selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé « Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 27 juin 2017 » joint au sommaire décisionnel.

D'édicter les ordonnances numéros OCA17 17023, OCA17 17024 et OCA17 17025 autorisant, le cas échéant, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, la vente d'aliments et de boissons alcoolisées ou non, la consommation de boissons alcoolisées et la fermeture de rues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.06 1177202031

---

### **RÉSOLUTION CA17 170213**

#### **ORDONNANCES - VENTES TROTTOIR SUR LE CHEMIN DE LA CDN**

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Russell Copeman

D'autoriser deux ventes trottoir sur le chemin de la Côte-des-Neiges entre le chemin Queen-Mary et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine du 10 au 16 juillet 2017 et du 28 août au 3 septembre 2017.

D'édicter, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance numéro OCA17 17026 jointe à la présente permettant de vendre de la nourriture et des marchandises dans les cours avants et sur le trottoir du 10 juillet au 16 juillet et du 28 août au 3 septembre 2017.

D'édicter, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance numéro OCA17 17027 jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, du 10 juillet au 16 juillet et du 28 août au 3 septembre 2017, à certaines conditions.



---

Un débat s'engage.

---

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.07 1172703006

---

#### **RÉSOLUTION CA17 170214**

#### **ORDONNANCE - 5000, AVENUE IONA - UNITÉS DE STATIONNEMENT (8)**

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Magda Popeanu

D'édicter, en vertu du *Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement* (5984 modifié), l'ordonnance numéro OCA17 17028 jointe à la présente résolution, exemptant le propriétaire de l'édifice situé sur le lot 3 635 452 du cadastre du Québec et portant le numéro 5000, avenue Iona, de fournir huit unités de stationnement requises dans le cadre d'un projet d'agrandissement du bâtiment;

De prendre acte de son engagement à verser 28 000 \$ au fonds de compensation pour le stationnement.

---

Un débat s'engage.

---

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.08 1173558019

---

#### **RÉSOLUTION CA17 170215**

#### **ORDONNANCE - RETRAIT DE DEUX SITES À L'ANNEXE B**

ATTENDU QUE le 24 février 2015, le conseil municipal adoptait, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal*, la résolution CM15 0186 afin de se déclarer compétent pour une période de deux ans quant à l'occupation du domaine public à des fins de vente, de préparation et de consommation de nourriture et de boissons;

ATTENDU QUE le 23 mars 2015, le conseil municipal adoptait le *Règlement régissant la cuisine de rue* (15-039) (résolution CM15 0365);



ATTENDU QUE le 20 février 2017, le conseil municipal adoptait la résolution CM17 0171 afin de prolonger pour une période de deux ans de la validité de la résolution CM15 0186, eu égard à sa compétence quant à l'occupation du domaine public à des fins de vente, de préparation et de consommation de nourriture et de boissons;

ATTENDU QUE le 27 mars 2017, le conseil municipal adoptait le *Règlement modifiant le Règlement régissant la cuisine de rue* (15-039-1) (résolution CM17 0352);

ATTENDU QUE le 18 mai 2017, le Comité exécutif édictait, en vertu de l'article 33.3 du *Règlement régissant la cuisine de rue* (15-039), une ordonnance afin de modifier l'annexe C dudit règlement;

ATTENDU QUE l'article 34 du Règlement 15-039 permet au conseil d'arrondissement de modifier, par ordonnance, le nombre et la localisation des sites déterminés à l'Annexe B dudit règlement.

Il est proposé par Russell Copeman

appuyé par Lionel Perez

D'édicter l'ordonnance numéro OCA17 17029 afin de retirer de l'annexe B du *Règlement régissant la cuisine de rue* (15-039), les sites « Terrain de football - Université Concordia » et « Édouard-Montpetit ».

---

Un débat s'engage.

---

**Dissidence :** Marvin Rotrand

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

40.09 1173571001

---

## **RÉSOLUTION CA17 170216**

### **AVIS DE MOTION**

M. Russell Copeman donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance du conseil ou à toute séance subséquente il sera adopté un règlement sur la rémunération des membres de comités qui ne sont pas membres du conseil d'arrondissement.

40.10 1174570021

---

## **RÉSOLUTION CA17 170217**

### **AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT**



M. Russell Copeman donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ordinaire ou qu'à toute séance ordinaire subséquente, il sera adopté un règlement sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce occupant certaines fonctions et présente le projet de règlement.

---

Un débat s'engage.

---

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.11 1174570020

---

### **RÉSOLUTION CA17 170218**

#### **PROJET DE RÉSOLUTION - PROJET PARTICULIER - INTERSECTION DÉCARIE ET DE SOREL**

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Lionel Perez

De reporter l'étude de ce dossier à la séance ordinaire du 14 août 2017 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

Monsieur le maire Russell Copeman et les conseillers Marvin Rotrand, Lionel Perez et Peter McQueen votent en faveur de la proposition.

La conseillère Magda Popeanu vote contre la proposition.

LA PROPOSITION PRINCIPALE TELLE QU'AMENDÉE EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

40.12 1173558013

---

### **RÉSOLUTION CA17 170219**

#### **RÉSOLUTION APPROUVANT LE PROJET PARTICULIER PP-100**

Il est proposé par Russell Copeman

appuyé par Marvin Rotrand

D'adopter la résolution modifiée approuvant le projet particulier PP-100 visant à autoriser la catégorie d'usage E.4(1) dans le bâtiment du 2205, avenue Walkley, et à mettre en place des paramètres visant son agrandissement en vue de le relier avec le bâtiment du 2290, boulevard Cavendish, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017).



## **SECTION I**

### **TERRITOIRE D'APPLICATION**

1. La présente résolution s'applique aux propriétés du 2205, avenue Walkley et du 2290, boulevard Cavendish, tel qu'illustré sur le plan intitulé « Territoire d'application » joint en annexe A à la présente résolution.

Aux fins de la présente résolution, on entend par *phase 1* la phase du projet consistant en l'occupation, la rénovation sans agrandissement du bâtiment et les aménagements paysagers concernant l'immeuble du 2205, avenue Walkley.

Aux fins de la présente résolution, on entend par *phase 2* la phase du projet consistant en les agrandissements des bâtiments situés sur les propriétés du 2205, avenue Walkley et du 2290, boulevard Cavendish.

## **SECTION II**

### **AUTORISATIONS**

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, la modification et l'occupation des bâtiments sont autorisées aux conditions prévues à la présente résolution.

3. Aux fins de l'article 2, il est permis de déroger aux articles 123, 564 et 567 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (01-276).

## **SECTION III**

### **CONDITIONS**

4. Les demandes de permis de transformation et d'occupation déposées en vertu de la présente résolution doivent être accompagnées des documents suivants :

- 1° une étude de circulation démontrant l'impact des activités générées par la phase 1 et la phase 2 du projet et proposant des mesures de mitigation de cet impact;
- 2° une étude d'impact par le bruit et la vibration relative à la présence de la voie ferrée principale localisée à proximité du projet;
- 3° un plan d'aménagement paysager réalisé par un professionnel en ce domaine;
- 4° une étude du potentiel de contamination du territoire décrit à l'article 1.

En cas de contamination d'un terrain, le requérant doit également déposer un plan de réhabilitation relatif à la phase faisant l'objet de la demande d'autorisation.

5. En plus des usages déjà autorisés sur la propriété du 2205, avenue Walkley, est également autorisée la catégorie d'usage E.4(1).

Aux fins de l'application du titre V du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (01-276), la catégorie d'usages E.4(1) est considérée comme étant un usage principal.

6. L'aménagement d'une aire de stationnement sur la propriété du 2205, avenue Walkley est interdit.



7. L'aire de stationnement située du côté nord-ouest de la propriété du 2290, boulevard Cavendish, de même que son agrandissement, est autorisé sur la façade donnant sur le boulevard Cavendish, dans la mesure où celle-ci se positionne à plus de 50 mètres de la limite avant.

#### **SECTION IV**

##### **CRITÈRES D'AMÉNAGEMENT, D'ARCHITECTURE ET DE DESIGN**

8. Aux fins de la délivrance de toute autorisation relative à la réalisation des phases 1 et 2, les objectifs et les critères de la présente section s'appliquent en plus de ceux prévus à l'article 668 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (01-276).

#### **SOUS-SECTION 1**

##### **OBJECTIF 1**

9. Prendre en compte la nature des déplacements véhiculaires dans le secteur.

Les critères permettant d'évaluer l'atteinte de cet objectif sont les suivants :

- 1° minimiser l'impact des allées et venues des autobus scolaires sur la circulation dans ce secteur;
- 2° minimiser l'impact des allées et venues des automobiles assurant le transport des enfants dans ce secteur.

#### **SOUS-SECTION 2**

##### **OBJECTIF 2**

10. Proposer un projet architectural en mesure de contribuer à rehausser le caractère général du cadre bâti du secteur.

Les critères permettant d'évaluer l'atteinte de cet objectif sont les suivants :

- 1° privilégier l'usage de maçonnerie sur les façades;
- 2° favoriser la création de façades dynamiques et dotées d'ouvertures généreuses;
- 3° minimiser la présence de murs aveugles rapprochés des propriétés voisines.

#### **SOUS-SECTION 3**

##### **OBJECTIF 3**

11. Rehausser le niveau de la qualité des aménagements paysagers du secteur.

Les critères permettant d'évaluer l'atteinte de cet objectif sont les suivants :

- 1° privilégier un aménagement paysager conséquent sur les parties de terrain situées en façade. L'aménagement d'un débarcadère hors rue doit être aménagé seulement si sa présence est démontrée comme indispensable. Le cas échéant, interdire la coupe d'arbres en vue de l'aménagement d'un débarcadère;





- 2° optimiser les aménagements verdoyants sur l'ensemble du lot 3 324 270, au moment de la réalisation de la phase 1, dont la plantation d'arbres là où il est possible de le faire;
- 3° privilégier un aménagement paysager favorisant le contrôle des graffitis sur le bâtiment;
- 4° minimiser l'impact du stationnement sur la propriété voisine et minimiser l'effet d'îlot de chaleur qu'il peut créer;
- 5° privilégier l'implantation des supports à vélo près des accès principaux au bâtiment.

## **SECTION V**

### **DÉLAI DE RÉALISATION**

**12.** Les travaux d'aménagement paysager doivent être réalisés dans les 12 mois suivant la fin des travaux de transformation de la phase 1.

---

## **ANNEXE A**

### **PLAN INTITULÉ « TERRITOIRE D'APPLICATION »**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.13 1173558020

---

## **RÉSOLUTION CA17 170220**

### **RÉSOLUTION APPROUVANT LE PROJET PARTICULIER PP-99**

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Russell Copeman

D'adopter, tel que soumis, la résolution approuvant le projet particulier PP-99 visant à autoriser l'usage « épicerie santé » dans le bâtiment du 5400, rue Jean-Talon Ouest (Walmart), sans que la limite de superficie de ce type d'usage n'ait pour effet de restreindre la superficie générale de l'établissement, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017).

## **SECTION I**

### **TERRITOIRE D'APPLICATION**

**1.** La présente résolution s'applique à l'établissement du 5400, rue Jean-Talon Ouest

## **SECTION II**

### **AUTORISATIONS**



2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, l'occupation du bâtiment à des fins d'épicerie santé, sans que cet usage n'influence la superficie de plancher de l'établissement, est autorisé aux conditions prévues à la présente résolution.

3. À cette fin, il est permis de déroger à article 157, du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce (01-276).

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.

### **SECTION III** **CONDITIONS**

4. Un certificat d'occupation pour l'usage " épicerie santé " ne peut être délivré sans qu'un permis relatif à l'aménagement paysager, comportant au moins les aménagements prévus aux plans de annexe A, ne soit préalablement délivré.

5. Les aménagements prévus aux plans de l'annexe A doivent être réalisés dans les 12 mois suivant l'émission du permis. Si ces travaux ne sont pas réalisés à cette échéance, la présente résolution devient nulle et sans effet.

---

### **ANNEXE A**

Plans d'aménagement paysager numéro L101E et L102E, estampillés par la DAUSE en date du 12 avril 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.14 1173558016

---

### **RÉSOLUTION CA17 170221**

#### **ADOPTION DU RÈGLEMENT RCA17 17279**

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 1<sup>er</sup> mai 2017, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Lionel Perez



D'adopter, tel que soumis, le règlement RCA17 17279 modifiant le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276), visant à modifier les paramètres réglementaires de l'annexe A, en vue d'y identifier le terrain dédié à l'usage parc dans le quartier du Triangle, bordé par les rues Buchan et Paré, ainsi que l'avenue Victoria.

---

Un débat s'engage.

---

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.15 1173558021

---

### **RÉSOLUTION CA17 170222**

#### **RENOUVELLEMENT DE MANDAT - 2 MEMBRES DU CCU**

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Russell Copeman

De renouveler le mandat de Mme Malaka Ackaoui et de M. Robert Chagnon à titre de membres titulaires du CCU pour la période du 27 juin au 2017 au 27 juin 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

51.01 1173930001

---

### **RÉSOLUTION CA17 170223**

#### **DÉPÔT - RAPPORTS DÉCISIONNELS - MAI 2017**

M. Russell Copeman dépose les rapports faisant état de décisions prises par tous fonctionnaires ou employés, dans l'exercice des pouvoirs qui leur sont délégués en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA04 17044), pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2017.

60.01 1174535009

---

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire déclare la séance close.

La séance est levée à 22 h 20.



---

Russell Copeman  
Le maire d'arrondissement

---

Geneviève Reeves  
La secrétaire d'arrondissement

Les résolutions CA17 170187 à CA17 170223 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

